



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 6 novembre 2025

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu préavis municipal** N° 2025-16 du lundi 8 septembre 2025, relatif à la réfection de la chaussée, mise en séparatif des eaux claires, assainissement du réseau d'eaux usées, d'eau potable et de l'éclairage public de la route de Lausanne ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'673'000.- TTC relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable, du réseau d'eaux usées, de la mise en séparatif des eaux claires, de notre éclairage public, ainsi que la chaussée sur la route de Lausanne ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'673'000.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions et de déduire les subventions obtenues ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux », pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné ; il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires.

Ainsi délibéré en séance du six novembre deux mille vingt-cinq.

Le Président

la secrétaire

Jacques VACHERON

Véronique DELADOEY